

- 4- Une ristourne de 1 500 dh (H.T) doit être accordée à un client « les établissements ZEKRI ». Nous pensons adresser l'avoir correspondant en janvier prochain.
 - 5- Dans les stocks figurent des marchandises d'une valeur (H.T) de 4 850 dh qui doivent être expédiées à un client « la maison KARIMI ». La facture a été établie et comptabilisée le 30/12.
 - 6- Une livraison de marchandises d'un montant de 3 500 dh (H.T) a été faite au client « la société REMY » le 31/12 : la facture correspondante sera établie début janvier
- T.A.F :** Passer au livre journal de l'entreprise « N » les écritures de régularisations.